
Monsieur le Préfet de l'Aisne
Direction départementale des Territoires
Service Environnement – Pôle ICPE
50 Bd de Lyon 02011 LAON Cedex

Saint-Quentin le 8 mars 2022

OBJET : ENREGISTREMENT – CONSULTATION PUBLIQUE – CITE MARINE - USINE

Monsieur le Préfet,

Amené à vous faire part d'observations à propos de l'implantation d'une Usine Cité Marine à Saint-Quentin dans le cadre de la consultation du public, je tiens à présenter en préambule que :

- j'ai pris le soin d'informer Madame le Maire de Saint-Quentin des informations suivantes et je ne doute pas qu'elle sera attentive et engagée dans la recherche de solutions,

- très favorable au développement économique de Saint-Quentin, je le suis au développement du « Parc des Autoroutes » et en l'occurrence à l'implantation d'une Usine CLARINS,

raisons pour lesquelles je mène cette démarche d'observations individuellement sans recourir à une collecte de témoignages ou avis.

Il apparaît néanmoins nécessaire de tenir compte des réalités des infrastructures et de la sécurité urbaines impactées par ce développement et mon observation concerne directement la rue « **Chemin de la Tombelle** » à Saint-Quentin.

Entre l'Institut Médico Educatif du numéro 34 et le carrefour à sens giratoire d'accès au Parc des Autoroutes, cette artère principale du quartier Saint-Martin présente :

- une chaussée très dégradée et sans entretien,

- l'absence de trottoirs, avec des passages piétons insécures et chaotiques (des mamans avec des poussettes doivent parfois passer sur la route directement pour descendre la rue),

- des réseaux électriques, téléphoniques, et même fibre, toujours aériens,

- des panneaux de signalisation inadaptés,

- un arrêt de bus faiblement sécurisé...

De plus, certains véhicules passent à des vitesses hors limite, en pleine accélération, quelle que soit l'heure (horaires de débuts et fins de postes y compris de nuit), alors que la sortie à faible visibilité de la rue Pierre SERRET présente un danger certain, compte tenu de l'absence de ralentisseurs entre l'IME et le Château d'eau.

Je joins quelques photos assez significatives de cette partie du Quartier dont il me semble qu'une rénovation est incontournable et améliorerait pour le moins la sécurité de la population locale.

Or, dans cette situation, cette rue présente désormais une inadéquation à l'accroissement d'un flux de circulation routière qui s'avère incontournable mais n'a pas été mesuré pour cette partie dans « l'étude de trafic ». En effet, que le nombre de passages de véhicules, y compris de bus de Ville, y a été démultiplié ces dernières années par l'activité du Parc des Autoroutes dont le prochain développement sur sa partie supérieure va inéluctablement entraîner un accroissement de la densité de circulation (exemple : 400 salariés x 10% x 2 passages par jour x 20 jours sur 10 mois = 16 000 passages supplémentaires / an au minimum). D'ailleurs la chicane de bas de rue est-elle adaptée à une telle circulation à double sens ?

J'escompte donc que ces informations apporteront des éléments nécessaires à l'adaptation de cette voie et à l'amélioration de cette partie du quartier pourtant majeure dans ses dessertes et notamment en ajustement à l'implantation d'une nouvelle usine.

Vous remerciant de votre attention, Monsieur le Préfet, je reste évidemment à votre disposition, ainsi qu'envers vos services, et vous prie de croire en mes salutations respectueuses.